

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX – COULAGE DE BETON ET INSTALLATION DE MATERIEL URBAIN – RUE DU MAINE ARRETE N° 2024/285		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 12 novembre 2024 de la société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX sollicitant la Ville pour le coulage de béton et l'installation de matériel urbain rue du Maine à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX est autorisée à occuper le domaine public et à réaliser, à partir du 18 novembre 2024 et pour une durée de 2 jours, des travaux pour le coulage de béton et l'installation de matériel urbain rue du Maine à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, le stationnement sera interdit aux abords du chantier.
- Article 3 :** La société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 14 novembre 2024

Le Maire,



(Michel PATARD-LEGENDRE)